

E 2001 (B) 1, 92b

*Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy,  
au Chef du Département politique, A. Hoffmann*

L 935/14

Paris, 26 juillet 1915

Ce matin je m'étais rendu, assez confiant, chez M. Delcassé, d'après ce que M. Ribot m'avait dit avant-hier soir de ses dispositions. Vous aurez été déçu comme moi des déclarations du Ministre des Affaires Etrangères, telles que je vous les ai télégraphiées ce matin (ci-joint la copie de mon télégramme)<sup>1</sup>. Le ton de M. Delcassé a été tout à fait amical, je suis convaincu qu'il est sincère dans ses sentiments de bonne volonté envers la Suisse; mais il revient toujours à son raisonnement: «Comment pourrais-je me défendre ici devant l'opinion publique si j'autorisais la Suisse à envoyer 200 wagons de riz par mois aux Autrichiens, quand on saura que ces 200 wagons représentent la ration normale de riz de 666 000 soldats ennemis?» J'ai naturellement dit, comme avant-hier à M. Ribot, qu'il faut tenir compte des proportions; la Suisse compte 4 millions d'habitants, soit 30 fois plus; 100 wagons représentent quelque chose pour la Suisse; leur équivalent en sucre est important pour la Suisse, tandis qu'il faudrait 30 fois plus de marchandises pour assurer aux Austro-Allemands un avantage équivalent. Nous n'avons aucun intérêt à payer trop cher ce que les Austro-Allemands nous livrent, et ce qu'ils nous livrent est destiné à nous permettre de vivre, comme aussi, très souvent, à nous permettre de fournir à la France et à ses alliés des marchandises qui leur manquent. Nous avons donné suffisamment de preuves, dans cette guerre et dans toute notre histoire, de notre volonté d'être indépendants et de ne nous mettre au service d'aucune puissance étrangère, pour qu'on nous fasse crédit de la liberté de mouvement nécessaire pour sauvegarder un minimum d'existence à nos industries et un minimum d'approvisionnement à notre peuple. Nous sommes séparés de la France et des ses alliés par une seule rédaction; on voulait exiger de nous le consentement préalable de trois gouvernements étrangers à chaque compensation; nous acceptons de notifier *préalablement tous les détails de chaque* opération projetée; si cela a un sens, cela signifie que les gouvernements alliés peuvent nous faire aussitôt part de leurs objections et ces objections seront forcément d'un grand poids auprès du Conseil fédéral. Nous aussi nous sommes un gouvernement d'opinion; nous avons souffert pendant des dizaines d'années des pressions diplomatiques de Metternich, de Guizot, et avons fait une petite guerre civile pour nous sortir de cette tutelle. Depuis un demi-siècle, on a reconnu dans le monde entier la sincérité de notre indépendance de toute influence étrangère; nous saurons tenir compte des objections qui nous seront faites contre certains échanges, mais nos amis de la

---

1. Non reproduit.

Quadruple Entente devraient aussi tenir compte de la nécessité économique où nous pouvons nous trouver de négocier ou de subir certains échanges à négocier par nous au mieux des circonstances et en tenant compte, évidemment, de nos rapports avec la Quadruple Entente. C'est l'intérêt de tous que la Suisse conserve un minimum de liberté d'action et ne soit pas comprimée, poussée vers l'un ou l'autre des groupements en lutte, contre toutes ses traditions et contrairement à l'âme même de son histoire.

M. Delcassé est toujours revenu à ses 666 666 Autrichiens; il a promis d'examiner; il a été très amical dans la forme et je crois qu'il a certainement d'excellentes intentions, mais je n'ose pas croire qu'il transigera beaucoup sur le fonds. Peut-être faudrait-il limiter expressément les marchandises pouvant faire l'objet d'échanges, en limiter même les quantités; il n'a pas refusé l'examen de modifications, il l'a même expressément promis, mais il semble qu'il pense amicalement de la même manière que M. Gôut: ce dernier dit cyniquement et grossièrement et anti-amicalement à M. Stroehlin ce que M. Delcassé me dit avec l'intention d'être aimable.

Il semble que M. Delcassé s'attend à ce que la conversation traîne jusqu'à la remise des statistiques dont vous avez parlé avant-hier à MM. Beau, Grant-Duff et Paulucci<sup>2</sup>.

---

2. Le 29 juillet 1915, le chef du DPF remet aux Ministres d'Angleterre et d'Italie ainsi qu'à l'Ambassadeur de France un tableau des importations mensuelles d'Allemagne et d'Autriche et une proposition concernant la cession d'articles de compensation. Ces listes sont accompagnées d'une lettre explicative, disant:

La valeur totale des articles à importer, laquelle démontre en même temps la dépendance de l'industrie suisse à l'égard de l'Allemagne et de l'Autriche, est de Frs. 21 875 000.- par mois en chiffres ronds. Par là, on voit d'emblée que, pour le droit d'acheter dans ces deux pays ces articles malgré les interdictions d'exportation, il n'est naturellement pas possible de fournir entièrement des compensations. Car, d'une part, l'exportation suisse d'articles de compensation est beaucoup trop faible pour pouvoir suffire à cette tâche et d'autre part, nous ne pourrions ou ne voudrions pas demander aux Gouvernements alliés de se déclarer d'accord avec la réexpédition de si grandes quantités de marchandises importées. Nous avons toujours déclaré au Gouvernement allemand qu'il ne saurait être question de compensations pour l'autorisation de l'expédition du charbon (environ 8¾ millions par mois) et le Gouvernement allemand n'a non plus jamais formulé de demande tendant à en obtenir. Mais même en retranchant ce montant, il reste une importation mensuelle de marchandises pour une valeur de 13 millions en chiffres ronds.

Ici également, la production indigène ne peut être mise à contribution que pour une partie relativement faible, de sorte qu'il est absolument nécessaire d'effectuer la compensation avec des articles importés.

L'importance de ces compensations ne doit pas être exagérée par les Etats alliés. Nous ne tenons pas pour probant de diviser, p. ex. en rations, la quantité de riz à réexporter et de calculer d'après cela le nombre des rations de riz fournies pour les armées impériales. On devrait plutôt se demander quel pourcentage de l'importation totale de cet article dans les deux pays représente la quantité à réexporter (100 wagons de riz représentent p. ex. 0,21% de l'importation totale allemande).

Il sera plus décisif de faire remarquer que la compensation allemande ou autrichienne en sucre a une valeur correspondante, non seulement commerciale, mais encore nutritive, et qu'en ce qui concerne le lait condensé fabriqué avec ce sucre et avec le charbon allemand, ainsi que le chocolat, il n'est exporté que le 10% du premier et que le 22% du second article en Allemagne et

Dans ces circonstances difficiles, où l'on cherche de part et d'autre à nous pousser dans un des groupements en guerre, je me suis demandé s'il n'y avait pas quelque échappatoire. Nous avons proclamé notre neutralité absolue dans des termes qui nous rendent difficile à tenir le langage de mon collègue de l'Institut de droit international Hammerskjöld qui vient de déclarer que la Suède restait neutre mais n'était pas neutre à tout prix.

M. le Président Motta a cependant déclaré à un reporter qu'un des cas qui pourraient nous faire sortir de notre neutralité serait celui où l'on voudrait nous faire mourir de faim. Il y a peut-être une autre idée à creuser.

En 1814/15, tous nos aimables voisins cherchaient à nous gruger; la France a pris Mulhouse, l'Autriche la Valteline, etc. Les seuls qui nous avaient aidé à revivre après la crise de la Révolution et de l'Empire ont été le Russe Capo d'Istria et l'Anglais Castlereagh parce que ni la Russie ni l'Angleterre n'avaient quelque chose à nous prendre. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas compter sur eux comme il y a cent ans.

Qui est assez désintéressé?

Je me demande si les Etats-Unis ne pourraient pas jouer le rôle de la Russie et de l'Angleterre en 1815. Le gouvernement américain vient de se placer vis-à-vis de l'Allemagne, à propos des sous-marins, sur le terrain des traités anciens sur les lois de la guerre maritime; le même gouvernement paraît devoir se placer sur le même terrain des anciens traités vis-à-vis de l'Angleterre en matière du droit des neutres de faire du commerce. Si le Cabinet de Washington précise cette seconde

en Autriche, alors que de beaucoup la plus grande partie de ces articles est fournie aux pays alliés. Si donc les Alliés laissent réexporter dans les Etats du centre le riz et d'autres denrées alimentaires, ce ne seront pas là des cadeaux qu'ils feront à ces Etats; ces articles reviendront aux Alliés sous forme de denrées alimentaires.

Il en est tout à fait de même des différentes sortes d'acier, des alliages de fer, de fer hématite, etc. Les Etats alliés traitent ces matières comme de la contrebande et veillent jalousement à ce qu'elles n'arrivent pas en Allemagne et en Autriche. Il y a donc aussi intérêt à faire sortir ces matières de ces pays et à en diminuer le stock; on trouvera donc ici encore une précieuse compensation, si l'autorisation d'exportation est obtenue, par l'autorisation de réexporter les articles importés, sans compter que de nombreuses machines pour lesquelles ces matières sont employées sont exportées dans les Etats alliés.

Il serait inutile de faire remarquer la très grande valeur des couleurs d'aniline et des produits chimiques, tels que les dérivés du goudron, l'aniline, le salicylique, etc., non seulement pour l'industrie suisse, mais pour toute industrie en général. Je crois donc qu'il ne serait pas équitable de ne considérer que l'importance des articles fournis par voie de compensation aux Etats du centre et non celle des articles livrés en échange par ces Etats, en première ligne, naturellement, pour la Suisse, mais aussi pour les pays alliés. Si ce côté de la question est mis en lumière, elle sera, nous en sommes persuadés, jugée différemment par l'opinion publique de votre pays.

Lors de notre entretien, la question a aussi été soulevée de savoir si les Alliés ne pourraient pas fournir à la Suisse ce qu'elle est actuellement forcée de tirer d'Allemagne et d'Autriche. Nous savons apprécier comme il convient ces avances d'un caractère si amical, et nous en sommes sincèrement reconnaissants aux Gouvernements alliés; mais un examen plus approfondi montre que cette pensée est irréalisable. Il s'agit ici en partie d'articles que les Alliés, eu égard à leurs propres besoins, ne sont pas en état de nous fournir pour le moment, p.ex. les couleurs aniliques, les produits chimiques, le bois, et en partie d'articles qui ne peuvent être maintenant importés dans

partie de son programme, il pourrait être accessible à un appel de notre part tendant à obtenir, comme neutres loyaux et sincères, un minimum de liberté d'action. L'Amérique a intérêt à pouvoir continuer à nous vendre des céréales, des saindoux, des conserves, du coton; le peuple américain est certainement disposé favorablement envers la plus ancienne des républiques du monde et serait peut-être flatté de se faire notre champion. Auriez-vous la bonté de réfléchir à cet ordre d'idées?

M. Harjès de la célèbre Maison Pierpont, Morgan, Harjès & Cie, qui sort de chez moi pour remercier de notre intervention en faveur de M. Hérold (tout en ayant quelque peu lâché pied au moment difficile) me dit qu'il est prêt à agir chez Lansing à Washington dans ce sens, à titre personnel, quand nous le lui demanderions et se montre convaincu qu'une telle politique serait très populaire aux Etats-Unis. Il demande qu'on ne s'adresse pas à l'ambassadeur américain ici Sharp, qui est un zéro maladroit. Excusez-moi d'avoir dit un mot à M. Harjès; il va sans dire que j'ai dit cela comme une boutade personnelle.

A ce propos, M. Harjès a ajouté que l'emprunt français tenté aux Etats-Unis avait échoué complètement. Je crois vous avoir écrit que, d'après mes interlocuteurs, les Américains prêtent de l'argent à une entreprise industrielle pour que, si cela va mal, on renverse le conseil d'administration; ils n'aiment pas le fonds d'Etat parce qu'on ne peut remplacer un gouvernement étranger par des Yankees. En outre, les Américains jusqu'ici grands emprunteurs en Europe, n'ont pas encore appris le rôle de prêteurs.

---

les Etats alliés, dont l'industrie est entièrement occupée à faire face aux besoins de l'armée (nous faisons allusion p.ex. aux nombreuses pièces de fer, d'acier, etc. finies ou demi-finies); de grands établissements de l'industrie suisse du fer ont fait de vains efforts pour placer des commandes dans ces pays et se libérer ainsi de leurs fournisseurs allemands et autrichiens; il s'agit enfin en partie de matières brutes (avant tout de charbon et de fer) dont le transport régulier par la France ou l'Italie, venant s'ajouter à tout ce que la Suisse est forcée de se procurer par cette voie, constituerait pour ces deux pays un nouvel encombrement tout à fait intolérable, des ports et des chemins de fer, déjà si fortement mis à contribution. Il faut tenir compte enfin de considérations financières très importantes; p.ex. en ce qui concerne le sucre, il s'agit d'exécuter des contrats très favorables car des quantités énormes ont été achetées et payées à des prix très favorables et n'attendent, pour être exportées, que l'autorisation nécessaire; en outre, l'importation en est assurée pour bien des mois par des contrats favorables. Comme il s'agit ici de millions, on comprendra que notre petit pays, dont les finances sont déjà si fortement éprouvées par la guerre, ne saurait sacrifier ces avantages.

Je suis persuadé qu'un examen bienveillant de ces questions convaincra les Gouvernements alliés que seule la possibilité de ré-exporter certaines marchandises importées, dans le cadre, p.ex. de la liste ci-incluse des articles de compensation, permettra à la Suisse d'entretenir sa vie industrielle, et que c'est par cette voie seulement qu'on pourra rendre un peu supportable la restriction de l'autonomie économique occasionnée à notre pays par les Puissances belligérantes et la guerre économique qu'elles se font.

J'ai la persuasion que, dans la solution de ces difficultés, je puis compter sur la bienveillance et sympathie des trois Représentants des Puissances alliées et je leur en exprime d'avance ma vive reconnaissance. Cf. E 2200 Paris 1, 1312.